

Ville de Béthune



CADRE DE VIE

# La Police municipale de Béthune équipée de caméras piétons

Les agents de Police municipale de Béthune sont désormais équipés de caméras piétons. Outils qui sécurisent les agents et les citoyens.

Publié le 13 octobre 2021

Après une phase d'expérimentation positive du déploiement des caméras individuelles pour les Policiers, entre 2016 et 2018, une loi est venue pérenniser l'usage de cet outil en l'étendant définitivement aux policiers municipaux (Décret N°2019-140 du 27/02/2019).

Dans le cadre de leurs missions de prévention des atteintes à l'ordre public et de protection de la sécurité des biens et des personnes, les policiers municipaux de Béthune peuvent désormais utiliser les caméras piétons individuelles et donc filmer à des fins de sécurité et de prévention. Les enregistrements audiovisuels de leurs interventions.

Ces enregistrements ne sont pas permanents (ils sont sauvegardés 6 mois) et ils ont pour finalité :

- La prévention des incidents au cours de leurs interventions.
- Le constat des infractions et poursuite de leurs auteurs par la collecte de preuves.
- La formation et la pédagogie des personnels.

Ces caméras piétons sont clairement un outil d'apaisement. En effet, l'expérimentation a démontré une modification des comportements des contrevenants, avec une diminution du niveau d'agressivité, sécurisant ainsi les agents. Les conditions de travail s'en trouvent améliorées.

L'activation de la caméra influe sur la posture des agents de police. Elle les sécurise également dans un contexte où le bienfondé de leurs interventions.

Les caméras piétons sécurisent les agents de la police municipale mais également les citoyens.

La Police municipale béthunoise est équipée de 8 caméras piétons, d'une station de chargement et de traitement des images. Ces équipements sont opérationnels.

Le budget s'établit à 7000 euros environ et il inclut la formation des agents.

Pour rappel, il y a 20 policiers municipaux. Les caméras permettent à ce jour de disposer d'au moins une caméra par équipe.

Si l'évaluation s'avère probante, l'ensemble des policiers municipaux seront, à terme, équipés de ce dispositif.

